

L'an deux mil quatorze , le vingt-neuf mars, Nous, Pascal PERRIN Maire de SAINT-HELEN, certifions avoir convoqué ce jour, dans la forme et les délais légaux, le Conseil Municipal pour le 3 avril 2014.

Ordre du jour

- Désignation des conseillers municipaux délégués
- Indemnités de fonction
- Création des commissions communales
- Désignation des délégués SDE 22
- Désignation des délégués CNAS
- Questions diverses

REUNION DU 03 AVRIL 2014

Le trois avril deux mil quatorze, à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de SAINT HELEN se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Le Maire.

Présents : Mmes Martine BUGEAUD – Gwénaëlle MARTIN – Pascale MOUSSET – Monique TREHEL – Cathelyne KERSSIES – Alexandrine PRIE – Solenne DEVAUX - MM. Pascal PERRIN Pascal LORRE – Alain BRIOT – Pascal BOURSICOT – Olivier TREHEL – Olivier BOIXIERE – Serge RIVIERE – Johnny LEPERE

Secrétaire de séance : Mme Gwénaëlle MARTIN

Avant de débiter la réunion, Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le secrétaire de séance sera désigné à chaque séance et tient à rappeler à chacun la notion de ponctualité.

DÉLIBÉRATION N° 2014-03-01

OBJET : DÉSIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

(DÉLIBÉRATION TRANSMISE EN SOUS-PRÉFECTURE LE 8 AVRIL 2014)

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la désignation de 4 conseillers délégués.

Sont ainsi désignés :

- Mme Gwénaëlle MARTIN, chargée des affaires scolaires
 - Mme Pascale MOUSSET, chargée des personnes âgées, des nouveaux habitants et des associations
- Ces deux membres seraient placés sous la responsabilité de Mme Martine BUGEAUD, 1ère adjointe.
- Mr Alain BRIOT, chargé des espaces verts et du tourisme placé sous la responsabilité de Mr Pascal LORRE, 2ème adjoint
 - Mr Pascal BOURSICOT chargé des salles municipales et de l'assainissement placé sous la responsabilité de Mr Serge RIVIÈRE, 3ème adjoint

DÉLIBÉRATION N° 2014-03-02
OBJET : INDEMNITÉS DE FONCTION

(DÉLIBÉRATION TRANSMISE EN SOUS-PRÉFECTURE LE 8 AVRIL 2014)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants,
CONSIDÉRANT que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonction dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant des indemnités comme suit :

A compter du 29 mars 2014

Maire.....Taux maximal de l'indice 1015 : 32,30 %

Adjoints.....Taux maximal 84,60 % des 16,5 % de l'indemnité du maire

A compter du 3 avril 2014

Conseillers délégués : taux maximal 35,40 % de l'indemnité allouée aux adjoints

DÉLIBÉRATION N° 2014-03-03
OBJET : CRÉATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

(DÉLIBÉRATION TRANSMISE EN SOUS-PRÉFECTURE LE 8 AVRIL 2014)

Monsieur le Maire propose la création de 4 commissions communales.

- Commission des finances et du personnel communal
- Commission urbanisme et travaux
- Commission voirie-agriculture et cadre de vie
- Commission affaires sociales – enfance – jeunesse – association

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Chaque commission sera composée de 3 élus de la majorité et 2 élus de la minorité.

DÉLIBÉRATION N° 2014-03-04
OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SDE 22

(DÉLIBÉRATION TRANSMISE EN SOUS-PRÉFECTURE LE 8 AVRIL 2014)

La commune de SAINT HELEN est membre du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor et à ce titre il appartient, à l'issue des élections municipales du 23 mars dernier, de procéder à la désignation de ses représentants.

Aussi et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité désigne :

Monsieur Pascal PERRIN, Maire, représentant titulaire
Monsieur Pascal LORRE, Adjoint, représentant suppléant

DÉLIBÉRATION N° 2014-03-05

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU CNAS

(DÉLIBÉRATION TRANSMISE EN SOUS-PRÉFECTURE LE 8 AVRIL 2014)

La commune de SAINT HELEN adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) et à ce titre 2 délégués (un élu et un agent) la représentent au sein de ses instances.

Compte-tenu du renouvellement des conseils municipaux, il y a lieu de désigner de nouveaux délégués pour les 6 années à venir.

Aussi et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Mme Martine BUGEAUD, adjointe, déléguée du collège "élus".

DÉLIBÉRATION N° 2014-03-06

OBJET : INDEMNITÉS GARDIENNAGE EGLISE

(DÉLIBÉRATION TRANSMISE EN SOUS-PRÉFECTURE LE 8 AVRIL 2014)

Conformément à la circulaire préfectorale en date du 23 mars 2014 relative aux indemnités pour le gardiennage des églises communales au titre de l'année 2014, le conseil municipal à l'unanimité décide de verser la somme à 119.55 €. à l'Association Diocésaine.

QUESTIONS DIVERSES N° 2014-03-07

1/ Commission des finances le 10 avril 2014 à 20 h 30 afin d'élaborer le budget

2/ Vote du budget primitif le Jeudi 24 avril 2014 à 20 h 30

RIEN NE RESTANT À L'ORDRE DU JOUR, MONSIEUR LE MAIRE DÉCLARE LA SESSION CLOSE.

DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE, LES JOUR ET ANS SUSDITS.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 21 H 05

Le secrétaire de séance,
Gwénaëlle MARTIN

Le Maire,
Pascal PERRIN